

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 Novembre 2022**  
**DELIBERATION N° 21112022-06**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 21 Novembre à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 27  
Nombre de conseillers représentés : 04  
Date de convocation : le 14 novembre 2022

Nombre de conseillers présents: 19  
Nombre de conseillers absents : 04

**PRÉSENTS**: Virginie ALLEGRET-CADET, Olivier BOURGEOIS, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danièle TALBOT, Isabelle TRICOT, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI (19)

**REPRESENTES** : Véronique MOREL a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER a donné pouvoir à Karine LOCATELLI, Marie-Aude GONON a donné pouvoir à Danièle TALBOT, Philippe THOMAS a donné pouvoir à Cédric MOREL (04)

**ABSENTS** : Carole FROT-COUTAZ, Romain DE WAELE, Yannick GRADEL, Claire GRANDJEAN (04)

**SECRETAIRE**: Jean-Paul SIRAND-PUGNET

**OBJET : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif de la vente de l'eau et de l'assainissement à compter de la prochaine campagne de facturation de 2023. L'augmentation tarifaire proposée permettra de satisfaire aux exigences des travaux d'investissement imposés par la réglementation sur les infrastructures existantes et au fonctionnement réguliers des services.

Il est proposé d'augmenter le prix de vente HT de la vente de l'eau de 1.20 € HT/m<sup>3</sup> et de le fixer à 1.35 € HT/m<sup>3</sup>. S'agissant des tarifs de l'assainissement, le prix de la redevance d'assainissement passerait de 1.30 € HT/m<sup>3</sup> à 1.45 € HT/m<sup>3</sup>.

Il est également proposé d'augmenter la part fixe de la vente d'eau en la passant de 44 à 50 euros et celle de l'assainissement de 52 à 58 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les changements proposés et tarifs associés détaillés ci-après.

**TARIFICATION à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 DE LA VENTE DE L'EAU**

**PART FIXE**

. Prime fixe annuelle individuelle **50.00 € HT**

Pour les personnes qui emménagent en cours d'année,

- de janvier à mars	<b>50.00 € HT</b>
- de avril à juin	<b>37.50 € HT</b>
- de juillet à septembre	<b>25.00 € HT</b>
- de octobre à décembre	<b>12.50 € HT</b>

Pour les personnes qui quittent la collectivité en cours d'année, n'est effectué.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le 22.11.22

ID : 038-213804123-20221121-2203-DE



. Prime fixe annuelle gros compteur collectif

Cette prime fixe annuelle sera calculée en fonction du nombre de logements desservis par les immeubles concernés par ce type d'installation.

**PART VARIABLE - TARIF AU M3 CONSOMME**

. <u>Prix de l'eau par m3</u>	<b>1.35 € HT</b>
. <u>Redevance préservation des ressources en eau</u> (ss réserve des notifications de montants par l'agence de l'eau)	<b>0.056 € HT/m3</b>
. <u>Redevance pollution</u> (ss réserve des notifications de montants par l'agence de l'eau)	<b>0.28 € HT/m3</b>

**AUTRES INTERVENTIONS**

. <u>Droit de branchement</u> forfait /logement	<b>400.00 € HT</b>
. <u>Redevance forfaitaire pour chantier</u>	<b>85.00 € HT</b>
. <u>Utilisation frauduleuse des poteaux d'incendie</u> <u>Et bouches d'eau</u>	<b>330.00 € HT</b>
. <u>Redevance pour frais de coupure et</u> <u>Remise en eau</u>	<b>60.00 € HT</b>
. <u>Contrôle sur demande d'un administré</u> <u>du bon fonctionnement de son compteur</u>	<b>30.00€ HT</b>

**TARIFICATION à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 DE L'ASSAINISSEMENT**

**PART FIXE**

. <u>Prime fixe annuelle individuelle</u>	<b>58.00 € HT</b>
Pour les personnes qui emménagent en cours d'année,	
- de janvier à mars	<b>58.00 € HT</b>
- de avril à juin	<b>43.50 € HT</b>
- de septembre à décembre	<b>29.00 € HT</b>
- de décembre à février	<b>14.50 € HT</b>

Pour les personnes qui quittent la collectivité en cours d'année, aucun remboursement n'est effectué.

Prime fixe annuelle gros compteur collectif

Cette prime fixe annuelle sera calculée en fonction du nombre de logements desservis par les immeubles concernés par ce type d'installation.

## PART VARIABLE - TARIF AU M3 CONSOMME

- . Redevance assainissement par m3
- . Redevance modernisation réseaux de collecte  
(ss réserve des notifications de montants par l'agence de l'eau)

**1.45 € HT**  
**0.155 € HT**

## AUTRES INTERVENTIONS

- . Redevance forfaitaire pour chantier

**85.00 € HT**

Les membres du conseil municipal approuvent les tarifs ci-dessus exposés.

POUR : 17

Contre : 02 (Philippe THOMAS, Cédric MOREL)

Abstentions: 04 (Stéphane PUGLISI, Vanessa SEILLET, Cécile HOOG, Virginie ALLEGRET-CADET)

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

À SAINT LAURENT DU PONT, le 22 novembre 2022



Le Maire,

**Jean-Claude SARTER**

Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Paul SIRAND-PUGNET